

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 juillet 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Roxane Ouellet, stagiaire
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES:

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 juin 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Rapport Club Nautique St-Louis;
9. Adoption des états financiers 2013;
10. Nomination des vérificateurs pour l'année 2014;
11. Puits du Club Nautique;
12. Travaux au chalet municipal;
13. Rapport sur les travaux routiers;
14. Délégation de pouvoirs pour Roxane Ouellet;
15. Demande de dérogation mineure pour le 518, Chemin Thomas-Maher;
16. Constat d'infraction pour le 418, Chemin Thomas-Maher;
17. Suivi Comité de revégétalisation;
18. Adoption du règlement sur le zonage;
19. Ajustement des frais de déplacement;
20. Autres sujets :
 - a)
21. Période de questions

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

22. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

064-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les points suivants à l'item 21 -
Autres sujets:

- a) Feux d'artifice;
- b) Avions;

ADOPTÉ

065-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 juin
2014, après y avoir apporté les corrections suivantes:

- À la page 3, résolution no 057-2014, ajouter à la fin du 3e paragraphe les mots "*et également le plus bas soumissionnaire*".

- À la page 7, Période de questions, à la fin du 1er paragraphe, remplacer les mots "*à faire du compostage et à recycler*" par les mots "*à participer à la cueillette de matières organiques*."

ADOPTÉ

066-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2014;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2014.

ADOPTÉ

067-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

068-2014 Rapport de l'inspecteur (6)

Mme Vivian Viviers dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de juin 2014.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers mentionne que les points du suivi sont déjà inscrits à l'ordre du jour.

Rapport du Club Nautique St-Louis (8)

Le coordonnateur du Club Nautique St-Louis, M. Réjean Breton, informe les membres du Conseil des résultats actuels. Il mentionne qu'il y a 30 jeunes qui sont inscrits à plein temps et une cinquantaine à temps partiel soit presque le double de l'an dernier. Il y a un autobus qui part de Québec également; c'est nouveau et il n'y a que 8 enfants qui voyagent mais ça devrait augmenter l'an prochain par le bouche à oreille.

Le ski nautique et le wake sont très populaires. Il y a deux bateaux et quatre bons moniteurs. On met de côté la compétition de canot-kayak pour cette année puisqu'il n'y a pas de relève. Les jeunes en font un peu mais sont plus intéressés par le ski nautique et le wake. Il y a maintenant une formation pour les moniteurs et les assistants moniteurs qui est plus structurée. Ça va très bien et on travaille sur le sentiment d'appartenance.

Mme Diane Guérard ajoute que la venue de Michelle Bilodeau et Réjean Breton apporte plus de rigueur. Les moniteurs sont suivis et évalués. On a doublé la capacité du club et il y a eu quelques frictions au début avec les moniteurs à cause de la rigueur. Ils s'impliquent et veulent revenir. Un bilan sera fait à l'automne et des instructions précises seront établies à savoir: Qu'est-ce qu'il est important de faire en priorité ? Dès l'automne que doit-on faire pour que le club soit prêt en juin ? Un échéancier sera élaboré.

Le Maire, M. Michel Croteau remercie M. Breton et le remercie ainsi que les membres du Club pour leur excellent travail.

Mme Guérard précise qu'il y aura assemblée annuelle du Club Nautique St-Louis le 11 août prochain.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

069-2014 Adoption des états financiers 2013 (9)

Mme Viviers dépose pour adoption les états financiers 2013 qui ont déjà été expliqués par le comptable, M. Michel Fontaine.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter les états financiers 2013, tel que préparés par le comptable M. Michel Fontaine.

ADOPTÉ

070-2014 Nomination des vérificateurs pour l'année 2014 (10)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil nomme la firme Beudet, Fontaine Associés, pour effectuer les vérifications des livres de la municipalité au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

071-2014 Puits du Club Nautique (11)

Madame Viviers explique que les tests d'eau effectués sur le puits révèlent que l'eau est maintenant potable ce qui confirme que les travaux effectués sur le puits se sont avérés efficaces.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à Ville de Ste-Catherine pour faire les tests d'eau à toutes les semaines également durant le mois d'août contrairement à la demande faite en juin 2014 de les faire aux deux semaines à compter du mois d'août.

ADOPTÉ

Travaux au chalet municipal (12)

M. Jacques Tessier explique avoir demandé un estimé des travaux nécessaires pour le chalet municipal. Il mentionne qu'on pourrait lever le chalet, faire un solage convenable avec une entrée privée afin de pouvoir y remiser les archives de la ville et autres accessoires appartenant à la Ville pour par la suite redéposer le chalet sur ledit solage. Les travaux seraient évalués à environ 60 000 \$.

Les membres du Conseil sont d'accord en général mais il est suggéré de vérifier auparavant s'il n'y aurait pas de programme de subvention qui pourrait nous servir à acquitter une partie de ces travaux.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Rapport sur les travaux routiers (13)

M. Jacques Tessier explique que les travaux routiers sont maintenant terminés, que le pavage est également complété de même que le marquage. Nous attendons les factures finales que nous acquitterons sur réception.

072-2014 Délégation de pouvoirs pour Roxane Ouellet (14)

M. Michel Croteau informe les membres que durant les vacances de notre inspecteur, c'est notre stagiaire Roxane Ouellet qui le remplace à l'urbanisme et qu'on doit lui donner les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses tâches.

Mme Diane Guérard s'interroge à savoir si elle a la compétence pour exercer les pouvoirs qui lui sont confiés de par ses études et à titre de stagiaire. Mme Ouellet répond que oui.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Lessard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce Conseil délègue les pouvoirs de l'inspecteur à Mme Roxane Ouellet durant la période de son stage, sous supervision du Président du comité d'urbanisme et tel qu'il appert de la description de tâches ci-dessous:

Sommaire de la fonction

Le titulaire assume l'ensemble des tâches reliées à l'inspection municipale en matière de construction, de zonage, d'environnement et d'hygiène comprenant la pré-inspection et l'émission des demandes de permis, l'inspection de bâtiments ou d'équipement et ce, afin de s'assurer du respect et de l'application des réglementations provinciale et municipale dans ces domaines.

Tâches – caractéristiques

- Parcourt le territoire municipal, s'assure que la réglementation est respectée, identifie les travaux ou les situations susceptibles de contrevenir aux lois et règlements et avise, verbalement ou par écrit, les personnes responsables de toute anomalie ou situation non conforme; vérifie, à l'expiration du délai accordé, si les mesures correctives adéquates ont été appliquées.
- Visite les chantiers, bâtiments ou propriétés, voit à l'application des normes de construction, des règlements municipaux, de zonage ou autres. Vérifie la conformité des travaux avec les plans acceptés lors de l'émission des permis de construction ou des certificats d'autorisation. Dans le cas de travaux non conformes, émet un ou des avis de non-conformité ou, si nécessaire, un constat d'infraction et arrête, s'il y a lieu, les travaux.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Traite les plaintes qui lui sont acheminées, les sélectionne selon leur nature, se rend sur les lieux pour y constater le bien-fondé, y rencontre les gens concernés, les conseille ou applique la réglementation selon la nature de la plainte et émet, s'il y a lieu, un constat d'infraction ou rédige un rapport de non-conformité.
- Produit, au besoin, un rapport d'inspection des travaux non conformes, rédige la correspondance concernant certains dossiers, prépare la documentation pour les cas de poursuite, recueille l'information pertinente (photo, plan, etc...) et témoigne à la cour s'il y a lieu.
- Effectue, lorsque requis, l'analyse et l'émission des demandes de permis suivant les normes et directives établies.
- Fournit des informations relevant de son domaine d'activités, en personne, par téléphone ou lors de visites.
- Participe à différents comités reliés à son domaine de travail.
- Fournit, au besoin, un avis technique sur les demandes de permis, plans et devis de construction ou d'aménagement, susceptibles d'être problématiques en termes de qualité de l'environnement

073-2014 Demande de dérogation mineure pour le 516, Chemin Thomas-Maher (15)

En l'absence du président du Comité d'urbanisme, M. Michel Croteau explique la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire du 516, chemin Thomas-Maher. Après consultation de nos procureurs quant à l'interprétation d'un article et après avoir pris connaissance du projet détaillé soumis par le propriétaire ainsi que des changements apportés afin de rendre conforme la demande,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil accorde au propriétaire du 516 chemin Thomas-Maher, la demande de dérogation mineure présentée selon les plans déposés par ce dernier, étant conforme à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

Constat d'infraction pour le 418, Chemin Thomas-Maher

Mme Viviers informe les membres du Conseil que suite au constat d'infraction émis et signifié au propriétaire, ce dernier a plaidé coupable et transmis un chèque en paiement des amendes prévues. Toutefois, conformément au constat transmis, le propriétaire devait enlever le remblai déposé sur le terrain, ce qu'il n'a pas fait. M. Bourgault lui a donc transmis une lettre à cet effet lui accordant jusqu'au 6 août 2014 pour retirer le remblai à défaut de quoi, les procédures judiciaires seront continuées.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Suivi du dossier Comité de revégétalisation (17)

M. Lessard explique que depuis la mi-juin, 329 propriétés ont été visitées par M. Claude Phaneuf. Il y a 46% des propriétés qui sont conformes et 5 sont en processus de le faire. Il y a donc 54% qui sont non conformes mais plusieurs d'entre elles sont déjà revitalisées en grande partie.

Il y aura une réunion du Comité de revégétalisation le lundi, 4 août 2014 à 16h00 pour recevoir les commentaires et observations de M. Claude Phaneuf. Il ajoute qu'il faudrait modifier le règlement relativement au droit de vue (fenêtre sur le lac) puisqu'actuellement on permet une fenêtre de 5 mètres mais si la personne a 200 ou 300 pieds de façade, comment appliquer cette clause ?

Mme Roxane Ouellet ajoute que sur 176 non conformes, il y a eu 13 permis de revégétalisation. Sur 148 conformes, 28 certificats ont déjà été émis et transmis.

Mme Viviers mentionne qu'un citoyen demande une permission pour extensionner jusqu'à l'automne 2016 pour se conformer au règlement de revégétalisation, parce qu'il vient d'acheter au lac et qu'il a l'intention de démolir l'an prochain et de déplacer la fosse septique ce qui pourrait anéantir les aménagements qu'il ferait avant la construction. Il revégétaliserait par la suite. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

074-2014 Adoption règlement de zonage (18).

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-229 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-210.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2013-229 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2013-229 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-210.

ADOPTÉ

075-2014 Ajustement des frais de déplacement (19)

Considérant que depuis une dizaine d'années, les frais de déplacement ont été établis à 0,46 \$ du kilomètre;

Considérant que ces frais ont été ajustés au gouvernement au fil des ans;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'ajuster les frais de déplacement à 0,60 \$ du kilomètre.

ADOPTÉ

Autres sujets: (21)

Feux d'artifice

Une citoyenne s'informe de la réglementation concernant les feux d'artifice et ajoute qu'à Fossambault c'est interdit. Pourquoi ne pourrait-on pas les introduire aussi ?

M. Michel Croteau répond que des études sont en cours et que nous devrions avoir un rapport prochainement. Il faut vérifier si c'est vraiment néfaste pour le lac. On pourrait ajouter dans notre règlement que ça prend un certificat émis par la Ville, une heure maximum pour faire des feux d'artifice et le lieu puisque ça peut être une cause de pollution mais également un danger d'incendie.

Avions de l'armée

Un citoyen demande si nous avons été avisés des exercices qui se font depuis quelques jours au dessus du lac en jet. Non, personne n'a été avisé.

Des vérifications seront faites auprès des Forces Armées.

076-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire